

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 49 (1913)
Heft: 49

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

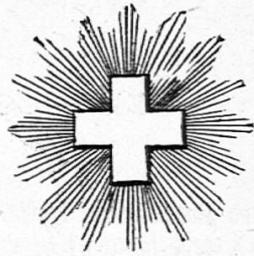
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIX^{me} ANNÉE

N° 49.



LAUSANNE

6 Décembre 1913

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Un document inédit.* — *Pour la jeunesse.* — *Chronique scolaire ; Vaud. Genève. Jura bernois. Neuchâtel.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Chez le coiffeur.* — *Leçon de choses.* — *Orthographe.* — *Gymnastique scolaire.* — *Cours complémentaires.*

UN DOCUMENT INÉDIT

Les circonstances qui accompagnèrent la translation de l'Institut Pestalozzi de Berthoud à Münchenbuchsee sont connues. La convention par laquelle E. de Fellenberg devenait directeur de l'institution, Pestalozzi n'ayant plus à s'occuper que des questions d'enseignement, a été publiée dans l'original allemand (voir Morf, *Zur Biographie H. Pestalozzi's*, tome III, page 52). Grâce à l'amabilité de M. Victor Favrat, qui a bien voulu nous en remettre le manuscrit, nous sommes en mesure aujourd'hui de publier le texte original de ce même traité en français. Le lecteur pourra se convaincre que ceux qui ont vu dans Fellenberg un homme froid, inflexible, autoritaire, un *homme de fer*, comme disait Pestalozzi, n'ont pas exagéré.

Des passages comme « il (Fellenberg) s'est réservé une influence illimitée dans l'Institut » ou « chacun des intéressés respectera ou suivra tous ses avis » prouvent la froide raison et l'indomptable énergie du patricien bernois.

Nous publions ce document *in-extenso*, tout en respectant le style et l'orthographe.

F. G.

*Accord fait entre Messieurs Pestalozzi, Fellenberg, de Muralt et Tobler
concernant l'Institut d'Education du premier à Bouchsée.*

Monsieur Pestalozzi ayant trouvé convenable pour l'avancement de sa Méthode d'instruction de se décharger sur ses amis de tous les soins pratiques, soit de l'éducation, soit de l'Economie, pour qu'il puisse continuer sans distraction ses recherches et ses travaux littéraires sur cet objet, les Contractans susnommés et soussignés sont convenus des Articles suivans, que chacun d'eux s'engage à observer fidèlement et inviolablement.

1^o L'Institut d'Education de Mons^r Pestalozzi sera continué sous son nom et se dirigera toujours vers le même but, pour lequel il avoit été fondé à Berthoud et transporté à München Bouchsée.

2^o Pour que ce but puisse être atteint aussi complètement et aussi promptement que possible, Mess^{rs} de Muralt & Tobler sont chargés par Mons^r Pestalozzi de soigner l'Education phisique, intellectuelle & morale des Elèves. Pour se mettre à même de remplir cette tâche ils seront obligés de s'associer, d'intelligence avec Mr Fellenberg pour aider, tous les Instituteurs que ce dernier jugera nécessaires pour le succès de cette entreprise.

3^o Sur l'Invitation de Mess^{rs} Pestalozzi, de Muralt & Tobler, Mons^r Fellenberg se chargera de l'Inspection supérieure & de la direction générale de l'Economie de l'Institut, aux conditions suivantes :

a) Il sera autorisé à se choisir un Aide pour le compte de l'Institut, qui devra lui servir de Secrétaire, Teneur de Livres et d'homme d'affaires permanent.

b) Il placera dans l'Institut une Ménagère de son choix qui sera chargée de tout ce qui a rapport à la nourriture. Il y établira de même l'Inspection nécessaire pour l'entretien du linge de table, effets de lits, habillemens, linge des élèves, pour la propreté et l'ordre qui doit regner sur leurs personnes, dans leurs chambres à coucher et dans toute la maison. Mons^r Fellenberg pourvoira de plus au personnel des domestiques, qui ne seront responsables qu'envers lui ou ses substitués.

c) Personne ne pourra disposer de la Recette de l'Institut que Mons^r Fellenberg. Sans son consentement aucune dépense ne pourra avoir lieu pour son Compte ou lui tomber à charge. Les dépenses jugées par lui nécessaires et convenables seront faites sur la Caisse de l'Institut, ainsi qu'il est convenu. Toute la Recette & les dépenses seront contrôllées par la tenue de Livres la plus exacte, qui sera à la vuë de tous les Intéressés; mais Mons^r Fellenberg ne sera responsable de l'Administration qui lui est confiée par ce Contract, qu'envers les intérêts de l'Education, pour lesquels il s'en est chargé.

d) Comme Mr Fellenberg ne tirera aucun avantage pécuniaire de l'Institut et que c'est exclusivement par intérêt pour les progrès de l'Education et par un ardent désir d'y contribuer principalement sous les rapports de Moralité et de Religion qu'il se décide à se charger de la tâche qui lui est remise, il s'est réservé sur ces points une influence illimitée dans l'Institut, laquelle lui est

accordée de la manière la plus formelle. En conséquence chacun des Intéressés respectera et suivra tous les avis à l'égard de l'ordre de conduite et d'instruction de l'Institut et particulièrement aussi pour ce qui concerne la propreté.

e) Si ensuite des Comptes que l'on reglera à la fin de l'année, il se trouvoit encore quelque excédant dans la Caisse de l'Institut, il devra être employé conformément aux vœux de la majorité des Intéressés.

NB. La Réception et la Conservation soit des Instituteurs soit des Elèves sans exception dépendent de Mr Fellenberg. Il a la signature de l'Institut et en dirige la Correspondance.

(Signé.) Mr EMEL FELLEBERG

(Signé.) PESTALOZZI

L'exécution de cet accord date du 1^{er} Juillet 1804.

Pour la jeunesse.

L'amour des enfants est l'un des plus beaux sentiments qui soient innés au cœur de l'homme. Non seulement les siens propres mais tous les autres enfants lui sont sacrés, et plus encore ceux qui réclament sa protection et ses soins.

Et lesquels en ont plus grand besoin que les enfants atteints de tuberculose ? Qui ne connaît ces petits aux corps douloureux et souvent atrophiés ? Qui n'a rencontré les visages pâlis et creusés de ceux qui toussent en faisant leur travail journalier ? Nombreux sont les jeunes gens atteints dès l'enfance et jusqu'à la vingt-cinquième année, par la terrible maladie qui les terrassera si l'on n'intervient à temps. Qui ne voudrait les aider à guérir ?

On les aidera et tous, enfants et adultes, pourront y contribuer facilement en achetant quelques timbres ou cartes « Pour la jeunesse ». Les timbres sont en vente dans tous les bureaux de poste ; ils coûtent 10 centimes et ont une valeur postale de 5 centimes pour le service interne. La moitié de leur prix pourra donc être destinée aux malades.

Chaque enfant aura bien une grand'mère, un grand-père, une tante, un oncle ou quelque parrain auxquels il pourra demander quelques timbres, ou en vendre. Et vous, les grands, qui savez quelque chose des souffrances humaines, ayez à cœur les pauvres petits, ne craignez pas la peine et demandez pour eux le secours de vos amis et connaissances.

Tant d'entre vous mettent leur amour-propre à battre un record sportif ! Eh bien, pour une fois proposez-vous le plus beau des records, celui de l'amour du prochain. Celui d'entre vous qui aura du 1^{er} décembre au 1^{er} janvier acheté ou fait vendre le plus de cartes et timbres « Pour la jeunesse », celui-là aura mérité mieux qu'une petite couronne de laurier :

La reconnaissance d'enfants malades.

Pour la jeunesse. — *Fondation de la Société suisse d'utilité publique.* — « Pour la jeunesse », fondation de la Société suisse d'utilité publique, a pour but de développer les efforts faits pour le bien de la jeunesse de notre pays.

Avant toute chose, elle cherche à éveiller le sentiment de la responsabilité

vis-à-vis de la jeunesse et à contribuer à prévenir les maux qui guettent les enfants et les générations futures.

En principe le travail d'une année doit avoir un but unique.

Le but de 1913 est la lutte contre la tuberculose.

La fondation met en vente pour Noël des timbres et des cartes-vœux.

Les timbres seront vendus par les bureaux de poste et par l'organisation privée de la fondation. Ils coûtent 10 centimes l'exemplaire et leur valeur d'affranchissement est de 5 centimes pour le service postal interne en Suisse. Ils ne peuvent être employés pour l'étranger. La vente aura lieu pendant tout le mois de décembre 1913. Les timbres sont valables du 1^{er} décembre à la fin de février 1914.

Les cartes ne seront vendues que par les collaborateurs privés de la fondation pendant le mois de décembre. Deux d'entre elles ont été dessinées par Cardinaux, deux par Burkhardt Mangold.

La fondation supporte tous les risques. La plus grande part de la recette brute est cette année aussi destinée d'avance aux organisations locales ou cantonales qui luttent contre la tuberculose pour être employée en faveur de la jeunesse. Le reste servira à couvrir les frais de la fondation. Le Comité de la fondation décidera de l'emploi d'un excédent éventuel.

La recette de l'année dernière a été de fr. 124 000 et cela seulement avec un timbre privé. La plus grande partie de cette somme est restée dans les cantons où elle avait été recueillie et a été employée à la lutte contre la tuberculose chez les enfants.

Le Président du Conseil de fondation est M. le conseiller fédéral Hoffmann.

Le Vice-président fonctionnant comme Président de la Commission exécutive est M. le major Ulrich Wille, à Zurich.

Le Bureau du Comité cantonal vaudois est installé à l'avenue Dapples, 24, à Lausanne.

Le Comité cantonal vaudois est composé des membres suivants :

Mmes Monneron-Tissot ; A. Schnetzler, à Lausanne de la S. V. U. P.

MM. Honoré, pasteur de Cronay ; Directeur C. Delessert, à Lausanne ; Dr Herod, à Lausanne ; Dr Rollier, à Leysin, et Dr E. Ollivier, au Mont s. Lausanne ; Dr Neiss, à Lausanne, de la S. V. U. P. ; Dr F. Cevey, à Lausanne.

Le Comité de la Société vaudoise d'utilité publique a désigné comme :

Président, M. F. Welte-Herr, membre des Comités central suisse et vaudois d'utilité publique ;

Secrétaire, Mlle M. Deladoy ; M. J. Binder-Muller se charge de la caisse générale.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — † **Mme Reverchon-Gander.** — Le 6 novembre, un nombreux cortège a rendu les suprêmes devoirs à Mme Reverchon-Gander, épouse de notre collègue de Romairon-Vaugondry. Mme Reverchon n'enseignait pas, mais elle fut un membre auxiliaire fidèle de la Société pédagogique vaudoise, représentée aux obsèques par M. Devenoge, délégué. Elle ne laisse que des regrets au sein du personnel enseignant du district de Grandson. Nous renouvelons à son époux dans l'affliction l'expression de notre profonde sympathie.

*** † **Mlle Ida Raccoursier.** — Le mercredi 19 novembre, un nombreux cortège de parents et d'amis a accompagné à sa dernière demeure Mlle Ida Raccoursier, institutrice à Penthéraz, décédée à Lausanne, chez ses parents, après une longue et pénible maladie. Entrée en fonctions à la fin de 1910, elle a dirigé l'école enfantine de ce village avec le plus grand dévouement. Par la douceur et la modestie remarquable de son caractère, elle s'était promptement attiré l'affection de ses petits élèves et la sympathie de la population tout entière. Obligée, par une maladie qui ne pardonne guère, d'abandonner ses fonctions au commencement de l'année, elle a vaillamment supporté la grande épreuve qui brisait si prématurément sa carrière et s'est paisiblement éteinte, entourée des regrets de tous ceux qui l'ont connue. Les autorités municipales et scolaires de Penthéraz étaient présentes à la cérémonie funèbre, dans laquelle on a rappelé, en termes émus, les précieuses qualités de cœur de celle à qui ses collègues du district d'Echallens tiennent à adresser un dernier adieu.

*** **Retraite.** — M. Cuanillon, instituteur à Bellerive, vient de prendre sa retraite après trente-sept années d'enseignement primaire.

Breveté en 1876, M. Cuanillon débuta à Villars-Tiercelin, où il resta en fonctions jusqu'en 1880. Il fut appelé ensuite à Donatyre où il passa neuf années, puis vint terminer sa carrière pédagogique à Bellerive.

M. Cuanillon ne s'en va pas sans emporter de précieux témoignages d'affection, de sympathie et de reconnaissance, car il laisse derrière lui un sillon laborieusement tracé, dans lequel il a semé le bon grain. Les autorités communales, la commission scolaire, ses élèves, l'ont fêté comme un vétéran qui s'est usé à sa tâche; qui a consacré toutes ses forces à l'éducation de la jeunesse et qui n'a jamais failli à son devoir. En reconnaissance des services rendus, les autorités de Bellerive ont remis un superbe cadeau à leur vénéré instituteur.

Nos meilleurs vœux accompagnent notre collègue dans sa retraite et nous lui souhaitons de jouir encore longtemps des fruits de son long et persévérant labeur.

A. D.

*** **Une amie des enfants.** — A Lausanne, on vient de rendre les derniers devoirs à une amie de l'enfance, Mme Delessert, femme du directeur des postes. Elle avait commencé sa carrière comme institutrice et, plus tard, elle témoigna de l'intérêt qu'elle continuait de porter à la jeunesse du pays en s'intéressant activement aux Colonies de vacances et à la Solidarité. A toutes ces œuvres, elle apportait son clair bon sens, la rectitude de son jugement, sa réelle bonté et son affabilité souriante. Nous rendons un pieux hommage à celle qui n'est plus et qui, sa vie durant, fut la véritable amie des petits.

A. D.

*** **Enseignement de la gymnastique.** — Le corps enseignant primaire de Montreux reçoit actuellement un cours de gymnastique, conforme avec le nouveau Manuel fédéral. Ce cours est donné par M. Rouilly, professeur; il est tout pratique et satisfait pleinement nos collègues. Ceux-ci ont un rôle tout auditif et visuel, car les leçons sont données aux élèves mêmes, en présence de leurs maîtres et maîtresses et c'est ce qui fait l'excellence du cours. Le professeur donne ses leçons tour à tour à des classes composées à l'avance et à son insu:

celles-ci diffèrent beaucoup entre elles (classes mixtes, classes de jeunes et classes d'ainés). Il est ainsi obligé de résoudre rapidement les difficultés de l'enseignement pratique et de montrer au corps enseignant comment il faut se débrouiller avec n'importe quelle classe : c'est de la pratique et c'est ce qu'il faut pour qu'un cours soit profitable.

Nous pouvons dire que le Département étudie actuellement les moyens de faire donner des cours semblables dans tous les districts, afin de familiariser le corps enseignant avec la terminologie du nouveau Manuel fédéral de gymnastique, dont l'édition française va paraître prochainement. A. D.

***** On inaugure.** — Samedi 25 octobre, par une magnifique et ensoleillée journée d'automne, Bercher inaugurait son nouveau collège. La cérémonie, qu'honoraient de leur présence M. Chuard, chef du Département de l'Instruction publique, M. Beausire, chef de service, et plusieurs autres invités, s'est déroulée selon le rite habituel. Devant l'ancien bâtiment d'école, auquel fut adressé un dernier adieu par l'instituteur de la localité, un long cortège s'organisa et se rendit dans le préau spacieux du nouvel édifice. Là, après une prière de M. le pasteur Epars, le bâtiment fut remis à la commission scolaire par l'autorité municipale. M. Chuard félicita la commune de Bercher pour les grands sacrifices qu'elle s'est imposés en construisant un bâtiment scolaire qui répond à toutes les exigences modernes. Ces discours furent agrémentés de nombreuses productions musicales et de rondes enfantines. Pour terminer, un souvenir de reconnaissance fut aimablement offert à M. Develey, instituteur, pour ses trente ans de service, dont vingt-deux dans la localité. Nous saisissons cette occasion pour féliciter ce dévoué serviteur et lui souhaiter force et santé pour continuer l'accomplissement de sa tâche.

ENÈVE. — Tribunaux pour enfants. — Le Grand Conseil vient de voter l'insitution des tribunaux pour enfants. Il s'agit d'éviter, par cette création, pour les jeunes délinquants les assises publiques, ainsi que le contact pernicieux avec les détenus adultes. Les audiences auront lieu à huis-clos et les journaux ne pourront en parler. La Chambre pénale de l'enfance, composée d'un juge spécialiste et de deux juges de paix, pourra prendre librement les décisions qu'elle jugera les meilleures pour le relèvement des coupables. La mise en liberté surveillée sera, si l'on en croit l'expérience faite dans d'autres pays, l'une des armes les plus utiles qui seront confiées à la nouvelle juridiction.

Nous approuvons pleinement la sage mesure prise par le Grand Conseil genevois et nous souhaitons que nos législateurs vaudois s'occupent aussi, sans trop tarder, de la création de tribunaux pour enfants. A. D.

URA BERNOIS. — Ecole normale de Delémont. — Dans sa séance du 17 novembre dernier, le Grand Conseil du canton de Berne a adopté les conclusions suivantes d'un rapport de la Direction de l'Instruction publique :

... normale d'institutrices de Delémont comptera désormais trois classes au lieu d'une :

1. Le régime de l'internat sera conservé pour les trois classes ;

3. Les plans établis par la Direction des travaux publics pour l'agrandissement

de l'établissement sont approuvés et un crédit de 260 000 fr. est ouvert pour la construction projetée :

4. En outre un crédit de 38500 fr. est ouvert à la Direction de l'Instruction publique pour l'achat du mobilier nécessaire.

La réorganisation de l'école normale de Delémont soulignera donc le centenaire de la réunion du Jura au canton de Berne (1815-1915). H. GOBAT

NEUCHÂTEL. — **Société pédagogique.** — *Activité des Sections.* — (Suite). — III. *Val-de-Travers.* — M. Jacot, président de cette section annonce soixante-treize membres, qui ont tenu quatre séances durant l'année écoulée. La fréquentation des séances fut très réjouissante. Mesdames et Mesdemoiselles nos collègues de ce district sont sorties de la réserve par trop prudente qu'elles observaient jusqu'ici. La section s'est livrée à un très intéressant travail et de ses séances mentionnons quelques travaux administratifs, artistiques, d'actualité ou nécessités par les circonstances :

Une conférence-débat sur : « Armée et Patrie » donnée par M. *Bellenot*.

Une conférence sur : « Instituteur et Armée » du même auteur.

Une conférence-récital de M. *Vaglio* des Verrières sur les « Chansons de Th. Botrel et de Colas ».

Un rapport de M. *Ch. Guye*, sur « La collaboration du Corps enseignant à la direction des affaires scolaires ». (On a vu dans notre compte rendu de l'assemblée générale de Neuchâtel que M. Guye a fonctionné comme rapporteur général.)

Une commission de sept membres a travaillé dans le but d'arriver au relèvement des traitements dans le district du Val-de-Travers, relèvement à obtenir par haute-paie communale, ou augmentation du traitement initial par une allocation communale. (Nous croyons savoir que cette commission n'a pas agi officiellement auprès des autorités du district et qu'elle attendra auparavant que l'action du Comité Central, par l'envoi de son rapport, ait eu lieu. Les résultats acquis par la tentative du Comité central engageront la dite commission à se tracer la ligne de conduite et le programme d'action qui lui paraîtront indiqués). Au Val-de-Travers aussi, l'exercice écoulé fut bon et il règne un dévouement joyeux à la cause de la pédagogique qui compte, heureux privilège, des amis nombreux, en dehors du cadre même de la Société.

IV. *Val-de-Ruz.* — M. *E. Amez-Droz* présente le rapport de la section de ce district, qui n'a pu, à l'instar de mainte autre grande section sœur, organiser un numéro particulièrement important dans le programme d'activité générale. Donc, ni grande course, ni retentissantes conférences données par des hommes de l'élite intellectuelle de France ou de Suisse.

Il y a eu quatre assemblées de la section, fort bien fréquentées, puisque les présences atteignaient le beau chiffre de quarante à cinquante personnes, sur cinquante-deux membres que compte la Société. On s'y est occupé :

De la question à l'étude dans tous les districts (Collaboration du Corps enseignant, etc.)

De leçons-types suivies de critiques et de démonstrations.

De travaux pédagogiques, dont un fut imprimé en supplément au « Bulletin

mensuel du Département de l'Instruction publique ». Chacun a pu goûter ce travail sur l'Ecole de montagne.

De chant; on chante beaucoup en chœur mixte au Val-de-Ruz.

On a entendu une conférence de M. *Grosjean* de la Chaux-de-Fonds sur la Belgique.

Une collègue enfin ayant visité la « Côte d'Azur » a entretenu la Société pédagogique de son voyage au Midi. Le rapport de la section rend un hommage ému et sympathique à feu Henri Blaser, trop tôt disparu; il fut, dit ce rapport, l'inspecteur, mais plus encore l'ami, M. *Amez-Droz* se plaît avec raison à marquer le parfait accord, l'estime réciproque et l'affection toujours plus grande qui ne cessent de régner au sein de la Société pédagogique du Val-de-Ruz.

(A suivre.)

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Quand j'ai édité mon *Recueil de dictées et devoirs*, j'ai adopté, comme moyen de diffusion, l'envoi à l'examen; c'est pratique et économique et je le recommande à quiconque voudra répéter mon expérience — qui n'a pas mal réussi, soit dit en passant.

Un mandat de compte de chèques était joint à l'envoi; il restait au destinataire deux choses à faire: refuser dans les trois jours ou utiliser le mandat pour le payement.

Plusieurs s'étonnèrent que je n'aie pas envoyé mon livre contre remboursement: je n'avais pas cette audace et je ne voulais pas faire des pertes inutiles.

On a, en général, compris que je n'avais nullement eu l'intention d'importuner les membres du corps enseignant, mais plutôt leur rendre un service.

Mais il y eut — et il y a encore — des destinataires dont la façon d'agir est une énigme. D'aucuns ont utilisé le manuel, y ont inscrit leur nom, y ont fait des annotations, et même... des taches, puis ils me l'ont renvoyé quand j'ai demandé le payement! D'autres l'ont encore à domicile, l'emploient sans doute et, après deux sommations, ne l'ont pas acquitté,

Sur environ 1800 envois, faits dans quatre cantons, il en reste 160 en souffrance; une troisième sommation va être faite: on voudra bien ne pas lui réserver le sort des deux premières.

Je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui ont facilité l'entreprise.

EUG. MONOD.

Tsar et Napoléon, par D. Alcock. Genève, Librairie G.-H. Jeheber. Prix fr. 2,50, 3^{me} édition.

L'auteur se reporte à cent ans en arrière et relate, sous forme de récits agréables, une grande époque faite de gloires et de défaites.

Evocation heureuse et captivante de la campagne de Russie, d'Allemagne, de l'invasion des Alliés, de Waterloo, etc., sous forme de pages instructives et pleines de fraîcheur.

Cet ouvrage, d'une lecture facile et intéressante, ne peut être que recommandé aux jeunes comme aux grands.

PARTIE PRATIQUE

CHEZ LE COIFFEUR

VOCABULAIRE : Outillage, salon, fauteuil, glace, ciseaux, tondeuse, rasoir, lame, manche, fil, cuir, blaireau, peigne, brosse, fer à friser, houppe, peignoir, éponge, vaporisateur, linge, cuvette, parfumerie, savon, cosmétique, brillante, pommade, poudre, parfum, extrait, essence, lotion, eau de Cologne, musc, bergamotte, cheveu, chevelure, postiche, perruque, natte, tresse, mèche, chignon, barbe, impériale, barbiche, moustache, mouche, bouc, collier, côtelette, favori. — Couper, tailler, peigner, savonner, raser, nettoyer, frictionner, brosser, friser, poudrer, parfumer. — Coiffeur (de coiffe, vêtement de tête), coiffure, coiffer, décoiffer, recoiffer; barbier.

ELOCUTION : Expliquer les mots du vocabulaire, puis les employer dans de petites phrases.

RÉDACTION : Chez le coiffeur.

(Observez le coiffeur au travail. Indiquez ce que vous voyez, ce que vous entendez, ce que vous sentez.)

DÉVELOPPEMENT : a) *Nous entrons.* — Mon oncle m'emmena, samedi soir, chez son coiffeur. « Bonjour, messieurs! — Bonjour, Figaro! » C'est ainsi que mon oncle désigne le barbier, qui est un de ses meilleurs amis. « Je suis à vous à l'instant. » Et, ce disant, notre homme tend le paletot à un client qu'il vient de raser. « Assieds-toi là. » Et mon oncle prend place sur une grande chaise-fauteuil, à dossier articulé, les jambes étendues sur un réchaud, qui ne brûle pas, car il ne fait pas froid. Moi, je me retire dans un coin de la pièce, et j'observe.

b) *Ce que je vois.* — Figaro passe à mon oncle un grand peignoir, dont il retourne le haut sous le col de la chemise. Puis : « Toujours en brosse, n'est-ce pas? » Et, prenant un peigne, il débrouille les cheveux, ensuite il les attaque avec une tondeuse; enfin, s'armant d'une paire de ciseaux, qu'il ouvre et ferme rapidement, il les taille artistement en s'aidant du peigne, avec lequel il les soulève; de temps en temps, il prend la tête de mon oncle entre ses deux mains, se place derrière, et regarde dans la glace l'effet de la coupe; la toison s'éparpille autour de la chaise et sur le peignoir, mais elle n'est pas précieuse; et tout à l'heure le barbier la balaira pour la jeter aux ordures. Entre temps, j'examine avec curiosité la boutique. Elle est coquette: lavabo à cuvettes pivotantes, longue glace, rasoirs, brosses, peignes et démêloirs, casiers étiquetés des abonnés, tout est propre, rangé, disposé avec goût. Au-dessus des casiers, une vitrine offrant à la vue du public des lotions parfumées et des savonnets à l'enveloppe alléchante.

c) *Ce que j'entends.* — Peu à peu les bancs se sont garnis d'autres clients. Les uns s'emparent des journaux éparpillés sur les sièges, les autres font la causette avec Figaro. Quel bavard que ce coiffeur! Comme il a la langue bien pendue!

C'est un homme universel : chasse, pêche, situation du vignoble, politique, élections communales, affaires du Maroc, que sais-je ? moi, tout lui est familier ; on n'entend que lui.

d) *Ce que je sens.* — Mais, tout en parlant, il fait agir ses doigts, et l'on entend toujours le bruit sec des ciseaux. Saisissant un bâton de pommade parfumée à l'héliotrope, il le passe sur les côtés et le devant de la tête, donne les derniers coups de ciseaux et redresse complètement les cheveux avec une brosse rude. Finalement il y verse quelques gouttes d'une lotion qui sent la rose, opère une énergique friction, redresse encore les cheveux, et c'est tout. A l'odeur agréable que répandra mon oncle autour de lui, on devinera sans peine qu'il sort du salon de coiffure.
(D'après le *Journal des Instituteurs.*)

LEÇON DE CHOSES

Le zinc. (3^{me} leçon.)

Métallurgie du zinc.

L'*histoire du zinc*, comme celle de bien d'autres métaux, est féconde en enseignements : elle nous montre l'énergie persévérante déployée par certains ouvriers et inventeurs ; elle nous fait voir l'homme aux prises avec de rudes difficultés et des problèmes d'une extrême complication. Sans entrer dans des détails techniques trop difficiles à saisir pour les élèves de nos écoles primaires, nous allons essayer de récolter quelques-unes des leçons utiles pour la formation de leur caractère en montrant à quelles difficultés avaient affaire ceux qui ont voulu s'emparer de ce métal, aujourd'hui si utile, pour le faire servir au progrès de l'industrie et des arts.

On peut dire que la véritable métallurgie du zinc date du début du XIX^e siècle et a pour fondateur le Liégeois Daniel Dony. Le zinc était cependant connu des Chinois, des Indous, qui dès 1370 le connaissent comme métal séparé, spécial. En 1740, une usine était créée à Bristol et fabriquait du zinc d'après les procédés chinois. Mais le métal ainsi obtenu était impur, mélangé à des substances dont on ne savait pas le débarrasser et il avait un très grave défaut, celui qu'il s'agissait de vaincre pour que le zinc puisse devenir un auxiliaire pratique de l'homme : ainsi mélangé d'impuretés, *il n'était pas malléable*, et, par conséquent, ne pouvait pas être étendu en lames, *laminé*, au moyen soit du marteau, soit des rouleaux compresseurs, des *laminoirs*. Or, ce sont précisément les lames de zinc qui sont utiles à l'industrie.

Qu'est-ce qui s'opposait à la malléabilité du zinc et en quoi consiste la grande découverte de Dony qui devait donner un essor nouveau à la fabrication de ce métal ? Nous essayerons de le faire comprendre en étudiant sommairement la *fabrication du zinc*.

Provenance du zinc. Le zinc se trouve dans la nature sous forme de roches appelées *calamines*, qui sont du zinc combiné au charbon ou à la silice, et de *blendes*, zinc combiné au soufre. Les principaux endroits où s'extrait ces minerais sont, en Europe : le Moresnet, l'Aveyron et l'Ariège (France), l'Allemagne, la Suède, l'Angleterre, la Sardaigne et l'Espagne.

Avec le zinc, ces minerais renferment presque toujours du fer et du plomb. Il s'agit donc de travailler ces pierres pour en faire sortir, en extraire le zinc. Pour cela il faut d'abord *broyer* ces roches, puis *calciner* les calamines dans des fours analogues aux fours à chaux, et *griller* les blendes dans des fours où circule beaucoup d'air qui enlève le soufre des blendes et laisse de l'oxyde de zinc. Il faut ensuite *mélanger* le minerai broyé avec du *charbon* fin. On introduit ce mélange dans des creusets cylindriques en terre très réfractaire. Ce creuset est exposé à une température de 1500 à 1600 degrés. Le charbon enlève en brûlant, les impuretés du zinc; celui-ci se vaporise, puis se liquéfie en gouttelettes qui tombent dans un condenseur adapté à la gueule du creuset, à l'extérieur du four qui est *luté* (collé) au creuset au moyen d'argile. C'est donc une sorte de distillation que subit ce métal. Le procédé ainsi décrit est celui qu'inventa Dony.

Daniel Dony, l'abbé Dony, naquit à Liège le 24 février 1759. Chimiste, et depuis longtemps préoccupé par la question de l'extraction du zinc, dont on parlait beaucoup au pays de Liège, à cause des mines de calamines du Moresnet voisin, il fut chargé par Napoléon I^{er} de s'occuper de ces mines et construisit une usine à Liège; en 1808, il parvint à extraire du zinc dont un lingot put être laminé et présenté au Conseil des mines. Mais, pauvre et incapable de persuader le public de l'utilité de sa découverte et du métal obtenu, il mourut en 1819 dans le chagrin et l'oubli. Aujourd'hui Liège s'honore de posséder une rue qui porte le nom du persévérant chercheur qui a enrichi la région et l'industrie humaine. Son successeur Mosselman mit en valeur l'usine de Dony. Ce fut le début de la société formidable qui porte le nom de *Vieille-Montagne* et qui est la plus grande productrice de zinc du monde entier. En 1837, elle en plaçait 1833 tonnes; aujourd'hui elle en livre chaque année plus de 90 000 tonnes. Cette société, qui emploie plus de 12 000 ouvriers, a des usines dans presque toute l'Europe et fournit non seulement le zinc sous toutes ses formes et qualités, mais encore les oxydes de zinc, l'acide sulfurique (sous-produit du grillage des blendes), et les superphosphates ou engrais chimiques.

Mais, obtenir le zinc malléable n'était pas la seule difficulté, il fallait encore le laminier. Or le zinc est un métal capricieux. Au-dessus de 120° il devient cassant, à 200° on peut le piler dans un mortier, il fond à 360°. Par conséquent, il faut une prudence très grande, et une très grande connaissance du métal, pour savoir à quel moment de sa chauffe il faut le faire passer sous le laminoir, afin qu'il ne se brise pas. Là encore il a fallu bien des tâtonnements et des recherches avant d'en arriver à des procédés et des manipulations qui ne gâtent pas la matière première.

Il faut penser à tous ces efforts, à tout ce travail, à toutes ces recherches, à toutes les énergies dépensées par le cerveau et les muscles des travailleurs du zinc, quand on utilise ce précieux métal dont le prix de revient est assez élevé. (Voir cote dans nos journaux.) Le récit de ces travaux et de ces découvertes nous aide à comprendre la solidarité humaine et notre devoir vis-à-vis d'autrui. Nous devons tant aux autres, que tout manquement à notre devoir paraît une ingratitude impardonnable à quiconque possède quelque connaissance de l'immense labeur humain.

L.-S. P.

Dictée. *Degré supérieur.*

Paysage nocturne au pays de Liège. Aux environs de Liège, sur la Meuse ou sur la Vesdre, l'une venant de Namur, l'autre de Verviers, la cité des laines, on assiste, de nuit surtout, à un spectacle inoubliable : le flamboiement des zingueries en activité. Les usines sont très basses, mais très longues ; elles s'étendent comme des monstres antédiluviens qui porteraient, en guise de vertèbres dorsales, de courts tuyaux de grès d'où sortent agitées, des flammes ternes et courtes semblables à celles d'un punch de Noël. Par les vastes baies latérales, le regard plonge dans les entrailles de la bête, jusqu'aux centaines de creusets où se distillent les minerais. De partout, de mille trous, à travers les fissures de l'argile qui lute les creusets et que la chaleur intense fendille, s'échappent des lueurs, des feux follets jaunes, ou bleus, ou mauves, qui dansent une sarabande effrénée, éclairant de leurs blafardes clartés les cyclopes qui surveillent et qui entretiennent les fournaises, les éclaboussant de reflets et d'ombres vives, et vous transportant dans le mystérieux royaume des fées et des génies enfantés par l'imagination des primitifs. Et, en vérité, la réalité n'est-elle pas plus féerique que le rêve ? Saisi d'émotion, on ne peut se détacher de ce kaléidoscope de flammes et on salue avec respect l'effort humain auréolé de gloire et de rayons. L.-S. P.

ORTHOGRAPHE

Une sentinelle.

Dans la neige et le brouillard, très haut sur la montagne, une sentinelle veille, sabre au clair...

Elle est immobile, entre deux canons, drapée dans son manteau sombre, le col relevé, le revers des manches rabattu sur les mains, couverte de neige, des guêtres au képi. Derrière la ligne des canons, le parc d'une batterie de montagne, aligné telle une troupe à la parade. Les corbeilles à munitions et les bâts, enlizés, rompent la monotonie du sol neigeux.

Nul bruit. Le bivouac est loin. Le jour s'achève. Le crépuscule est là. Tout est gris... Tout est blanc... Tout est silencieux... La neige tombe... tombe... infinie... avec douceur, avec sérénité.

Après avoir fait les cent pas à travers le parc et tapé la semelle, le soldat s'est arrêté près des pièces. Une grande paix le pénètre lentement. La paix religieuse de la neige à la montagne. Il paraît absorbé dans une profonde rêverie et son visage devient grave. Inconsciemment il s'émeut. Et voici que du fond de son âme un magnifique symbole l'illumine : l'Armée ? c'est lui ! lui, le soldat qui monte la garde près de ces canons en batterie sur un rocher des Alpes !. L'armée, sans cesse en éveil, héroïque et volontaire, prête à marcher aux frontières si le danger menace... l'armée, avec son impérieux besoin de sacrifice, de servitude et de grandeur... l'armée, chose formidable et sublime, unissant au-dessus des haines et des passions la force du peuple à l'âme du pays natal.

(*Sous le drapeau.*)

CHARLES GOS.

REMARQUES : *Le bât*, selle grossière de bête de somme ; *bâter* : mettre un bât sur un animal. — Expliquer les expressions suivantes : *porter le bât* (être soumis à des exigences pénibles) ; *porter son bât* (avoir sa part de peines) ; *savoir* (ou *sentir*) *où le bât blesse* (connaître les inconvénients de la situation, les causes de la souffrance, du chagrin). R. B.

GYMNASTIQUE SCOLAIRE

Depuis 2 ans déjà, le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud a rendu obligatoire, à la fin de l'année scolaire, un examen de gymnastique pour les élèves garçons des degrés intermédiaire et supérieur.

Le canton de Fribourg va plus loin. Il rend cet examen obligatoire pour *tous les élèves, garçons et filles*, de 7 à 15 ans. Nous l'en félicitons.

Pensant intéresser les lecteurs de l'*Educateur* — et spécialement les instituteurs et les institutrices chargés de l'enseignement de la gymnastique — nous leur présentons le *Plan de travail* adopté par les autorités scolaires fribourgeoises pour les examens de l'année 1913.

Cours inférieur. (Garçons et filles de 7 à 9 ans.)

I. EVOLUTIONS. — 1. En ligne de front sur 1 rang. — 2. Passer de la ligne à la formation en cercle. — Courir toucher un objet placé à une certaine distance.

II. EXERCICES LIBRES. — 1. Frapper 4 fois les mains dev. la poitrine et lever 2 fois les talons. — 2. Lever 2 fois les talons et fléchir 2 fois les jambes. — 3. Fl. les j. en levant les bras en av., — tendre les j. en portant les bras de côté, — fl. les j. en portant les bras en arr., — tendre les j. en baissant les bras. — 4. Station ouverte en posant une j. de côté et en mettant les mains sur les hanches, fl. le corps en av., — redresser le corps, — pos. nor. — (Plusieurs fois). — 5. Sautiller 1. 2. 3. 4 fois sur place.

III. LONGUE CORDE. — 1. Marcher en ligne de *flanc* et passer par-dessus la corde tenue immobile à 10-20 cm. du sol. — 2. = 1., mais sautiller de la station normale. — 3. = 1., mais sauter librement par-dessus la corde avec élan et pose libre. — 4. Courir par-dessous la corde tournée contre la tête : a) librement ; — b) dans un ordre déterminé après un nombre de tours indiqué.

IV. PETITE BALLE. — 1. Former la haie et lancer la balle au camarade de vis-à-vis qui la reçoit et la relance. — 2. Lancer la balle en l'air, la laisser tomber à terre et la saisir avec une main lorsqu'elle rebondit.

Cours moyen. (Garçons et filles de 9 à 12 ans.)

I. ORDRE ET MARCHE. — 1. Conversion des groupes. — 2. Ouvrir les rangs.

Jeunes filles. — 1. Former la col. par couples. — 2. Contremarches simples en deh. et en ded. — 3. Ouvrir les rangs.

II. EXERCICES LIBRES. — 1. Lever les bras de côté, paume en avant, fléchi les bras, mains nuque (4 M.). — 2. Lever les talons en levant les bras en h. — fléchir les j. à fond en baiss. les bras en av. (4 M.). — 3. Passer de la position corps incliné en avant à celle corps fléchi en avant (plusieurs fois). — 4. Passer

de la position corps tourné à gauche à celle corps tourné à droite. — 5. Faire 1 pas g. en av. en levant les bras en arr., — sauter en avant en lançant la j. dr. en av. et en bal. les bras en av., — tendre les j. et baisser les bras (plusieurs fois). — 6. Lever la j. g. fl. en av. en levant les bras en av., — lever les bras de côté, tendre la j. en av., — baisser la j. et les bras.

III. EXERCICES. (A désigner le jour de l'examen.)

IV. MARCHÉ ET COURSE. — 1. En colonne de marche. — 2. En cadence. — 3. Pas de course : 1 minute. — 4 = 2. — 5. Former la ligne par une conversion des groupes.

Jeunes filles. — 1. En colonne par couples. — 2. Courir sur la piste : 20 secondes. — 3. Former la voûte. — Former la ligne de front.

V. SAUTS. — *En hauteur* : 1. Sauter à pieds joints, de la station normale, 40 cm. — 2. = 1. mais précédé d'un sautill. sur place, 50 cm.

En longueur : 1. Sauter avec 2-3 pas d'élan, pose du pied gauche, 80 — 1 m. 20. — 2. Avec 6 pas d'élan et pose libre, 1 m. 20 — 1 m. 50.

Jeunes filles. — Sauter par-dessus la corde tournée contre la tête : a) Chaque élève sautille 2. 3 fois, b) = a), mais par couples.

Cours supérieur. (*Garçons et filles de 13 à 15 ans.*)

I. ORDRE ET MARCHÉ. — 1. Rassemblement. — 2. Conversion des groupes. — 3. Ouvrir les rangs.

Jeunes filles. — 1. En colonne par couples. — 2. Tour de mains au pas changé sautillé. — 3. Ouvrir les rangs.

II. EXERCICES LIBRES. — 1. De la position bras fléchis : a) Tendre le bras g. en h. et le dr. en bas, — changer 2 fois la pos. des bras en passant en av., — fléchir les bras. — b) Tendre les bras en av., lever le bras g. en h. et le dr. en arr., changer 2 fois la pos. des bras en passant en av., — fléchir les bras. — 2. a) Poser la j. g. en av., en fl. la dr. et en levant les bras de côté, paume dirigée vers le sol, — fléchir le corps en arr. en fl. les bras horiz. devant les clavicles (4 M.). — b) Poser la j. g. en arr. en fl. la dr. et en levant les bras en h. — incliner le corps en av. en fl. les bras. (4 M.). — 3. Faire 3 pas en av. et sauter en av. en bal. les bras en av., — tendre les j. et baisser les bras (plusieurs fois). — 4 a) Lever la j. g. en arr. en levant les bras en h., — poser la j. g. fl. en av. en fl. les bras (4 M.). — b) Lever la j. g. en av. en levant les bras en av., — poser la j. g. fl. en arr. en fl. les bras (4 M.).

III. EXERCICES. (A désigner le jour de l'examen.)

IV. MARCHÉ ET COURSE. — 1. En colonne de marche. — 2. En cadence. — 3. — Pas de course : 2 minutes. — 4. = 2. — 5. Mise en ligne à gauche.

Jeunes filles. — 1. Former la colonne par couples. — 2. Pas de course : 40 secondes. — 3. En cadence. — 4. Former les arceaux en rangs de 4. — 5. Former la ligne de front.

V. SAUTS. — *Longueur* : 1. Avec 6 mètres d'élan, sauter avec pose libre, 180 — 220 cm. — 2. Avec 10 mètres d'élan, sauter avec pose libre, 200 — 250 cm.

Hauteur : 1. de la st. nor., sauter à pieds joints 50 cm. — 2. Avec 6 m. d'élan et pose libre, sauter 60-80 cm. — 3. Le pas sauté par-dessus une perche ou une haie.

Jeunes filles. — Longue corde : 1. Courir par-dessous la corde tournée contre la tête, par couples, en se donnant les mains. — 2. Entrer dans la corde, y sautiller, dans un ordre déterminé, une élève sort de la corde pendant que la suivante y entre. — 3. = 2, mais sautiller 2. 3. 4 fois et sortir.

Remarque. — Chaque école exécutera en 15 minutes, les exercices obligatoires imposés. — Les sauts seront exécutés sans tremplin. — Deux élèves effectueront simultanément chaque saut. — Les engins (montants, lattes ou cordes) doivent être à disposition. — La place pour la pose des pieds doit être marquée distinctement sur le sol et le terrain pour la chute doit être mou, si possible gazonné. Chaque classe doit être prête à commencer le travail dès que la précédente est licenciée. — Ces prescriptions seront appréciées et notées sous la rubrique : *Direction.*

Deux écoles, désignées le jour de l'examen, exécuteront le saut en longueur avec élan (sous forme de concours) et une troisième école pratiquera l'un des trois jeux : *La bataille des paumes, Les barres* ou *La balle au chasseur.*

(Communiqué par F. MEYER.)

COURS COMPLÉMENTAIRES

4^{me} semaine, mercredi.

GÉOGRAPHIE : Compte rendu de la leçon de samedi. Placer la carte muette dans son orientation réelle et marquer d'un point l'endroit où l'on se trouve.

Quelles hauteurs voit-on d'ici ? Dans quelles directions se trouvent-elles ? Comment sont-elles figurées sur notre carte ? A quelle chaîne appartiennent-elles ? Que savez-vous sur cette chaîne ? En quels endroits est-elle traversée par une route ? par une voie ferrée, etc. ? — Connaissez-vous d'autres montagnes vaudoises ? Quels sont leurs sommets, leurs cols, les vallées qu'elles renferment, etc. ? — Comment appelle-t-on le centre du Plateau vaudois ? Qu'est-ce que le Jorat ? Nommez deux grandes vallées du Plateau (Broye, Venoge). Que sont les plaines du Rhône, de l'Orbe, de la Basse-Broye ? (des lacs comblés par les alluvions) — Où vont les cours d'eau de notre région ? Autres cours d'eau vaudois du même bassin, etc., etc.

HISTOIRE : *Fin du régime unitaire. L'Acte de Médiation.* Sujet difficile et demandant à être préparé, non point dans le but d'en faire un exposé bourré de faits, mais pour y mettre toute la clarté possible.

Canevas : En 1800, Bonaparte, alors Premier Consul, traversait les Alpes et battait les Autrichiens à Marengo. Par la paix de Lunéville, l'Autriche et l'Empire reconnaissaient l'existence des républiques batave, *helvétique*, ligurienne et cisalpine. Mais la République helvétique, reconnue par un traité étranger, était simplement subie par les anciens Confédérés. Deux partis s'étaient formés dans les conseils de la nation : les *patriotes* et les *modérés*. Le chef des patriotes, F.-C. de la Harpe, ayant été renversé pour avoir voulu imiter Bonaparte (coup d'Etat du 18 Brumaire), les modérés furent les maîtres de la situation. Ils se divisèrent

à leur tour en *unitaires* et *fédéralistes*. Le Premier Consul appuya tantôt les uns, tantôt les autres, si bien qu'en 1802 l'imbroglie était complet.

Bonaparte, qui était en train de réorganiser la France (Concordat, Code civil) imposa à la Suisse l'*Acte de Médiation*.

RÉDACTION. C'est la branche dont l'enseignement cause le plus de soucis. Se donne-t-on beaucoup de peine pour préparer un sujet avec les élèves, ceux-ci se bornent à passer dans le sillon tout creusé et ne font aucun effort intellectuel. Les laisse-t-on se débrouiller après leur avoir donné le sujet, et peut-être le plan ? on récoltera nombre de travaux médiocres, bourrés de fautes, déconcertants. On constate que les élèves ont des idées, mais que la forme manque pour les traduire ; chaque proposition prise individuellement a bien un sens, et pourtant la phrase est lourde, parfois à peine intelligible, parce que l'enchaînement est absolument incorrect. Et l'on éprouve l'impression que le résultat final ne vaudra pas beaucoup plus que l'encre rouge déversée en ratures et en corrections.

Alors, quelle méthode employer ? La question a été débattue souvent, et par les pédagogues les plus distingués, sans être encore résolue. Puisqu'il ne nous est pas permis d'en discuter longuement dans ce cours, nous nous bornerons à vous conseiller ceci (oh ! timidement) :

1^o Choisir avec soin *le sujet*.

2^o Eveiller *l'intérêt* des élèves en leur faisant remarquer tout ce qu'ils ont pu voir, entendre ou éprouver eux-mêmes.

3^o Toutes les fois que cela est possible, lire et commenter un morceau bien écrit sur un sujet analogue.

Sujet à traiter (sous forme de lettre, si l'élève le désire) : *Les élections communales*. (De P.-L. Courier : L'élection d'un empereur.)

INSTRUCTION CIVIQUE : *La Municipalité et ses attributions*.

ARITHMÉTIQUE : *Calcul du %*. Sur 40 votants, X. a obtenu 30 suffrages. Un suffrage représente la 40^{me} partie de la totalité, 30 suffrages représentent 30 fois la 40^{me} partie ou les $\frac{30}{40}$.

$\frac{30}{40}$ ou $\frac{3}{4}$, c'est un rapport exprimé sous forme de fraction ordinaire. Si nous voulions l'exprimer en *pour cent*, nous dirions :

Sur 40 suffrages, X. en a obtenu 30.

Sur 100 » il en aurait obtenu x.

Faire calculer cette règle de trois et montrer que les rapports $\frac{30}{40}$ et 75 % sont équivalents.

Samedi.

CALCUL ORAL : 1^{re} div., probl. 672 à 674, 684, 688. — 2^{me} div., probl. dans les pages 12 et 13.

CALCUL ÉCRIT : 1^{re} div., probl. 658 et suivants, page 41. — 2^{me} div., probl. 160 à 164, page 9.

HISTOIRE ET INSTRUCTION CIVIQUE : *Compte rendu*.

RÉDACTION : *Mise au net et critique*.

GÉOGRAPHIE : *Le canton de Vaud*, partie politique.

LECTURE : *Jeune Citoyen*, n^o 8, page 17 ; n^o 4, page 25 ; n^o 8, page 27.

ET. VISINAND.

MAISON MODÈLE

M Maier & Chapuis

Rue du Pont -- LAUSANNE

Nous offrons toujours

LE PLUS BEAU CHOIX

en

VÊTEMENTS

HOMMES & ENFANTS

Prix en chiffres connus.

10⁰

à 30 jours
aux membres
de la

S.P.V.



A. BRÉLAZ

8 rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille
aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Cotonne	100 cm.	fr. 0,90
Flanelle cretonne.	80 »	» 1,75
Drap gris, qual. extra, large	130 »	» 4,75

Net et au comptant, expédition de suite.

Nouveautés, Robes, Tabliers, Blouses, Jupons, Draperies, Trousseaux

Tapis - Linoléums - Cocos - Toilerie - Rideaux - Couvertures

10 % au corps enseignant.

Prix fixes, marqués en chiffres connus.

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

ETRENNES

Une Machine à coudre

SINGER

nouveau modèle
constitue un

Cadeau de fin d'année

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS St-LOUIS MILAN BRUXELLES TURIN

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

TOUT CE QUI CONCERNE LA MUSIQUE

: sous toutes ses formes :

avec le plus grand choix

et aux prix les plus modérés

TOUTES les meilleures marques, les plus réputées, de

PIANOS ET HARMONIUMS

Pianos mécaniques et électriques
automatiques

Phonolas - Pianos et Orchestrions

INSTRUMENTS

EN TOUS GENRES

avec tous leurs accessoires

Gramophones et Disques

Les meilleures **CORDES**, car toujours fraîches

: **Bibliothèque de Littérature musicale** :

Une Collection sans pareille de **Pièces de Théâtre**, etc., etc.

Musique de tous pays et toutes les **Partitions d'Opéras**

Partitions d'orchestre en format de poche

— **Rouleauthèque** pour le **PHONOLA** —

GRAND ABONNEMENT A LA MUSIQUE

Le plus grand choix de **CHŒURS** existant

Vous trouverez tout cela chez

FÆTISCH FRÈRES

(S. A.)

—: A LAUSANNE, à NEUCHATEL et à VEVEY :—

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIX^{me} ANNÉE. — No 50.

LAUSANNE — 13 Décembre 1913.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 6 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



EDITION "ATAR", GENEVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle, n° 11 et à la rue de la Corraterie n° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbas</i> ,	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
» livre du maître	1. —
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
» livre du maître	1.40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
Calcul mental	1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.50
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par <i>A. Gavard</i> . Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par <i>MM. Mercier et Marti</i> . Degré supérieur	3. —
Premières leçons d'allemand , par <i>A. Lescaze</i>	0.75
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr-und Lesebuch , par <i>A. Lescaze</i> , 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique , par <i>M. Duchosal</i> .	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par <i>A. Schütz</i> .	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle , par <i>E. Pittard</i> , prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> .	
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Manuel du petit solfégien , par <i>J.-A. Clift</i>	0.95
Parlons français , par <i>W. Plud'hun</i> . 16 ^{me} mille	1. —
Comment prononcer le français , par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Histoire sainte , par <i>A. Thomas</i>	0.65
Pourquoi pas? essayons , par <i>F. Guillermet</i> . Manuel antialcoolique.	
Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine , par <i>A. Malsch</i> . Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, <i>M. Juge</i> . Pesanteur et chaleur,	2. —
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par <i>M. Juge</i> .	2.25
» de chimie, » »	2.50
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> .	
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2. —
Manuel d'instruction civique , par <i>H. Elzingre</i> , prof.	
II ^{me} partie, Autorités fédérales	2. —

Jeune fille cherche

Pension

pour quelques mois chez un instituteur ou institutrice de la Suisse française, pour se perfectionner dans la langue. Offres sous chiffres **X. 9266 Y. à Haasenstein et Vogler**, Berne.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Jeune maître d'école

désireux d'apprendre la langue française cherche engagement dans un institut ou dans une école de la Suisse française. Prière d'adresser les offres sous chiffre **O. F. 3178 à Orell Füssli Publicité Zurich**.

O F. 5490.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

**Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.**

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 16 807 000.

Fonds total plus de fr. 136 269 000. Assurances en cours plus de fr. 272 480 000.

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

Le Catalogue illustré de la Première Fabrique Suisse de MANNEQUINS LAUSANNE

est envoyé franco sur demande

Prix du Mannequin en toile grise, sur trépied, bois dur, verni noir, fr. 18.—
endu franco domicile. — SPÉCIALITÉ : Mannequins sur mesures. — Usine à
Renens. — Bureau, 17 Avenue du Mont d'Or, Lausanne. — Télé-
phone 32 62.

ÉTRENNES 1914



PAYOT & C^{IE}